

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 MARS 2020

Le 10 mars 2020, à 20 heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 05 mars 2020, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, Maire.

Etaient présents : MAURY YANNICK - de NATALE GUY – CANIAC ALAIN – BAGUE SYLVIE – MOREAU PATRICIA – PIONNIER JEAN-JACQUES – TAILLANDIER FRANCK – VENARD SANDRINE – COUSTALAT JEAN-PIERRE – MONMART ALAIN – MARTEAU FRANCK

Etait absent : GUILLAUME LIONEL

Etaient absents(es), excusé(es) : VALETTE ANGELIQUE – SOLOHUB SABRINA

Secrétaire de séance : MARTEAU FRANCK

Compte-rendu

Le compte rendu de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Compte de gestion 2019 de la Commune (M14) – CM N° 77 347 10 03 2020 01

Le Conseil vote le compte de gestion 2019 de la Commune dressé par Monsieur J-F. LEGER et Monsieur C. BAÏTA, receveurs, qui donne un excédent global de clôture de 608 497.36 € (à l'unanimité).

Compte administratif 2019 de la Commune (M14) – CM N° 77 347 10 03 2020 02

Le compte administratif 2019 de la Commune dressé par Monsieur Yannick MAURY, Maire, donne les résultats suivants :

- déficit d'investissement	- 154 514.44 €
(RAR)	+ 10 473.04 €
- excédent de fonctionnement	<u>763 011.80 €</u>
- Résultat de clôture	618 970.40 €

Sous la présidence de Monsieur PIONNIER, le Conseil vote le Compte Administratif 2019 de la Commune (Monsieur le Maire étant sorti).

Votants : 11 POUR : 10

Affectation du résultat d'exploitation 2019 (Commune) – CM N° 77 347 10 03 2020 03

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent d'exploitation 2019 de la Commune, comme suit :

144 041.40 à l'investissement (compte 1068)
618 970.40 au fonctionnement

Compte de gestion 2019 Eau (M49) – CM N° 77 347 10 03 2020 04

Le Conseil vote le compte de gestion 2019 de l'Eau dressé par Monsieur J-F. LEGER et Monsieur C. BAÏTA, receveurs, qui donne un excédent global de clôture de 172 962.85 €. (à l'unanimité).

Compte administratif 2019 Eau (M49) – CM N° 77 347 10 03 2020 05

Le compte administratif 2019 de l'eau, dressé par Monsieur Yannick MAURY, Maire, donne les résultats suivants :

- déficit d'investissement	- 7 520.00 €
- excédent de fonctionnement	<u>180 482.85 €</u>
- résultat de clôture	172 962.85 €

Sous la présidence de Monsieur PIONNIER, le Conseil vote le compte administratif 2019 de l'eau (Monsieur le Maire étant sorti).

Votants 10 POUR : 10

Affectation des résultats du compte administratif 2019 Eau (M49) au budget principal de la commune au compte 001 et compte 002 – CM N° 77 347 10 03 2020 06

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRÉ portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu la prise de compétence « eau » de la communauté de communes Bassée Montois au 01 janvier 2020

Vu la délibération en date du 2 juillet 2019 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de commune Bassée Montois a demandé l'adhésion au syndicat S2e77 et l'extension du périmètre d'intervention du S2e77 sur l'ensemble du périmètre de la CCBM.

Vu la délibération du S2e77 en date du 8 juillet 2019 approuvant l'extension de périmètre sur la totalité du périmètre de la CCBM

Vu la délibération de la commune des Ormes-sur-Voulzie n° 77 347 20 12 2019 01 du 20 décembre 2019 approuvant la dissolution du budget annexe « eau »

Considérant que cette dissolution entraîne un transfert des résultats du compte administratif 2019 Eau au budget principal de la commune

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2019 du service de l'eau au budget de la commune, comme suit :

Compte 001 déficit investissement : 7 520.00 €

Compte 002 excédent fonctionnement : 180 482.85 €

Fixation de loyer – CM N° 77 347 10 03 2020 07

Considérant la demande exposée par Monsieur Yannick MAURY, en vue de la location à deux personnes différentes de locaux séparés du rez de chaussée et d'une partie commune de l'ancienne Poste, 15 Route de Bray,

Le Conseil décide de louer ces locaux à titre précaire pour une durée d'un an à partir du 01/04/2020.

Le loyer mensuel est fixé à 140.00 € charges comprises. (100.00 € Loyer + 40.00 € charges) pour chaque locataire.

Le Maire est autorisé à signer le protocole d'accord à titre précaire à intervenir.

Délibération prise à l'unanimité.

Déclassement RD18-18^{E1} – Convention – CM N° 77 347 10 03 2020 08

Monsieur le Maire expose que le Département propose un projet de convention relative au déclassement et au reclassement dans la voirie communale de la RD 18^{E1} et la section de la RD 18, avec une soule de 58 000 € HT.

Le Conseil municipal donne un avis favorable, à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Informations générales communales – CM N° 77 347 10 03 2020

♦ Monsieur MAURY Yannick :

Remerciements aux élus qui arrêtent leurs mandats municipaux.

Planning des élections municipales du 15 mars 2020

Rencontre avec Madame CRAPART Présidente du S2E77 concernant l'implantation du Méthaniseur.

Réunion entre parents et l'Association « Les Ptits Ormois » - le 13 mars à 19 heures

♦ Monsieur CANIAC Alain :

Brocante le dimanche 03 mai 2020

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 H 05